

**SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS****N° 4****Objet : Approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2024**

Le 20 juin 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavieille, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :**Représentant le Département des Landes :**

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUETTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gilles DUCOUT
- Mme Monique LAGOUETTE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Avaient donné procuration :

- M. Xavier FORTINON à M. Damien DELAVOIE
- Mme Muriel LAGORCE à M. Jean-Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- Mme Eva BELIN
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. François GUILLAMET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Selgnosse)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Nicolas DOMET (Commune de Tarnos)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)
- M. Cédric LAUSSU (Commune de Vieille-Saint-Girons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)

.../...



Assistaient également à la réunion :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. ALBIN Mathieu, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY, Mme Noa CHASSERIO, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de la Présidente,

La Présidente ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

Libellé	Inscriptions 2024	Réalisations 2024
Section de fonctionnement		
Dépenses	7 899,01	2 021,06
	7 899,01	7 899,04
Excédent	0,00	5 877,98
Section d'investissement		
Dépenses		
Recettes		
Résultat global		5 877,98

Le Président de séance,

Jean-Luc DELPUECH